

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 534-87 modifiant le règlement de signalisation 534 afin de fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue de la Rivière

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 10 janvier 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 11 janvier 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA